

LETTRE D'INFORMATION RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

Chers Parents,

A partir de la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible par dérogation au cadre général de 4,5 jours.

La commune de Donzenac, qui place le bien-être des familles et des enfants parmi ses priorités depuis de nombreuses années, a décidé de maintenir pour 2017-2018 la semaine de 4,5 jours, et de se donner le temps de la réflexion.

Cette année de transition permettra de poser sereinement les enjeux d'une possible évolution pour la rentrée 2018-2019, en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués, et dans un objectif de respect des besoins et rythmes des enfants.

Quelques évolutions sont cependant mises en place dès cette rentrée scolaire concernant notamment l'organisation des journées et les temps d'accueil péri et extra-scolaires :

1. Horaires de classe : sortie à 15h30 tous les après-midis.

<u>Bâtiment Maternelles</u>	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h50 - 12h15 / 13h45 - 15h30
	Mercredi	8h50 - 12h10
<u>Bâtiment Primaires</u>	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h45 - 12h15 / 13h50 - 15h30
	Mercredi	8h45 - 12h05

2. Temps d'accueil 15h30 - 16h30 : fin de la possibilité des départs échelonnés

Une évaluation concertée de l'organisation des semaines scolaires, et de la qualité de l'accueil périscolaire, a été organisée en janvier 2017, en présence des élus de la commune, des membres de l'équipe enseignante de Donzenac, des institutions partenaires et des agents en charge de l'accueil périscolaire.

Suite à cette rencontre, il a été décidé qu'à compter de la rentrée 2017-2018, il ne sera plus possible de venir chercher les enfants à tout moment entre 15h30 et 16h30.

Cette décision permettra d'assurer une meilleure qualité de l'encadrement des enfants :

- les enfants de « Petite Section » pourront terminer leur temps de repos et bénéficier d'un lever échelonné ;
- le rythme des plus petits sera mieux respecté l'après-midi ;
- l'équipe ne sera plus sollicitée pour gérer les sorties des enfants, et pourra leur consacrer toute son attention ;
- les enfants pourront participer à l'intégralité des animations pédagogiques qui leur seront proposées sur ce créneau horaire.

Il est donc demandé aux parents d'être présents à 15h30 pour venir chercher leurs enfants (jusqu'à 15h40 maximum), ou de revenir uniquement :

- à partir de 16h20 (jusqu'à 16h30) pour les maternelles, dans leur cour.
- à 16h30 pour les primaires

A partir de 16h30, les enfants sont rassemblés à l'ALSH, ils peuvent partir à tout moment jusqu'à 19h30, et le service ALSH devient payant pour tous.

.../...



3. Accueil de Loisirs sans hébergement : évolution du règlement intérieur

Horaires en semaines scolaires :

L'ALSH couvrira désormais l'intégralité du temps d'accueil de 15h30 à 16h30. Il est donc conseillé de compléter un dossier d'inscription « **Services Périscolaires** » pour tous les enfants.

Afin de respecter les taux d'encadrement, de nouveaux agents seront amenés à intervenir auprès des enfants pendant ce créneau horaire, dont la qualité d'accueil sera donc améliorée.

Le temps d'accueil de 15h30 à 16h30 reste gratuit, sauf pour les enfants de primaire inscrits aux ateliers pédagogiques hebdomadaires comme auparavant (les fiches d'inscription spécifiques seront transmises courant septembre).

Vacances scolaires : réservations

Le système de réservation pour les vacances, très souple jusqu'à présent, sera désormais plus rigoureux afin d'assurer une organisation optimale du service. Ainsi, plusieurs évolutions ont été apportées au règlement intérieur :

- **Fiches de réservation** : un supplément de **3€ / période de vacances** sera appliquée pour toute fiche rendue ou toute réservation faite après la date limite indiquée sur les plannings d'activités, ainsi que pour toute présence de l'enfant pour une journée qui n'aurait pas été réservée préalablement.
- **Absence non excusée** : le prix du repas sera facturé pour toute journée réservée où l'enfant serait absent, sauf si l'ALSH a été prévenu par écrit (mail / courrier) de l'absence, dans les 3 jours ouvrés précédant la ou les date(s) réservée(s) concernée(s) ou sur production d'un justificatif (certificat médical...).

Jours de fermeture 2017-2018

A titre d'information, l'ALSH sera fermé :

- du 26 au 29 décembre 2017 inclus
- le 31 août 2018.

4. Agenda :

Nous profitons de cette note d'information pour vous convier à deux rencontres, qui se dérouleront le :

9 septembre 2017

Réunion de présentation du service de restauration scolaire,

A 11h, dans le restaurant scolaire.

Présentation du personnel, des locaux, et du règlement intérieur du service.

Forum des Associations,

De 14h à 17h, sous la Halle - Place du marché,

Cet après-midi vous permettra de rencontrer les responsables associatifs de la commune, et de prendre connaissance des diverses activités culturelles et sportives accessibles à vos enfants pendant leurs loisirs.

Un apéritif convivial, auquel tous les habitants de Donzenac, et en particulier les nouveaux habitants, sont cordialement invités, clôturera le forum à 17h.

Comme chaque année, vous trouverez sur le site internet de la commune www.donzenac.correze.net la plaquette de rentrée, qui vous précisera tous les détails de l'organisation des services scolaires et périscolaires.

Je vous invite à consulter ce guide, et à vous rapprocher des équipes enseignantes ou de l'équipe de l'ALSH pour tout autre renseignement.

Je vous prie de croire, Chers Parents, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et dévoués, souhaitant à tous une excellente rentrée.



Y. Rapote

Maire